Réunion du Comité syndical du 26 novembre 2025

Dossier n°5-4 - Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2026

Cadre juridique du DOB / ROB :

Le **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** constitue une obligation prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales en tant que les syndicats mixtes composés d'EPCI sont soumis aux mêmes règles budgétaires et comptables que les collectivités locales (cf. article L5722-1-II renvoyant à l'article L 2313-1). Dans ce cadre, il **doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote du budget**.

Il permet d'associer le Conseil syndical à la préparation du budget et doit règlementairement comprendre les principaux éléments suivants :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement, avec les principales hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- La présentation des engagements pluriannuels de la collectivité, notamment en matière d'investissement ;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- Des éléments concernant la politique de ressources humaines de la collectivité.

* * *

Les éléments contenus dans le présent document ont été travaillés avec l'exécutif, puis ont fait l'objet d'échanges en Bureau syndical les 9 octobre et 21 novembre et en Conférence des Présidents de communautés de communes et SICTOM le 6 novembre 2025.

* * *

Le présent ROB a pour vocation de présenter la stratégie d'actions et financière du SYDED pour 2026.

Le présent rapport aborde successivement les points suivants :

- **Un contexte de tensions à l'international se répercutant sur le secteur des déchets (I),**
- **Le projet de territoire SYDED 2035 en réponse au contexte global (II),**
- **Des éléments de bilan de l'année 2025 (III),**
- **Les projets 2026 et le budget associé (IV).**

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

I. Un contexte instable et incertain, des coûts toujours en hausse

Le SYDED de la Haute-Vienne de par son activité dans le domaine des déchets est impacté par les évènements de niveau national, européen et international.

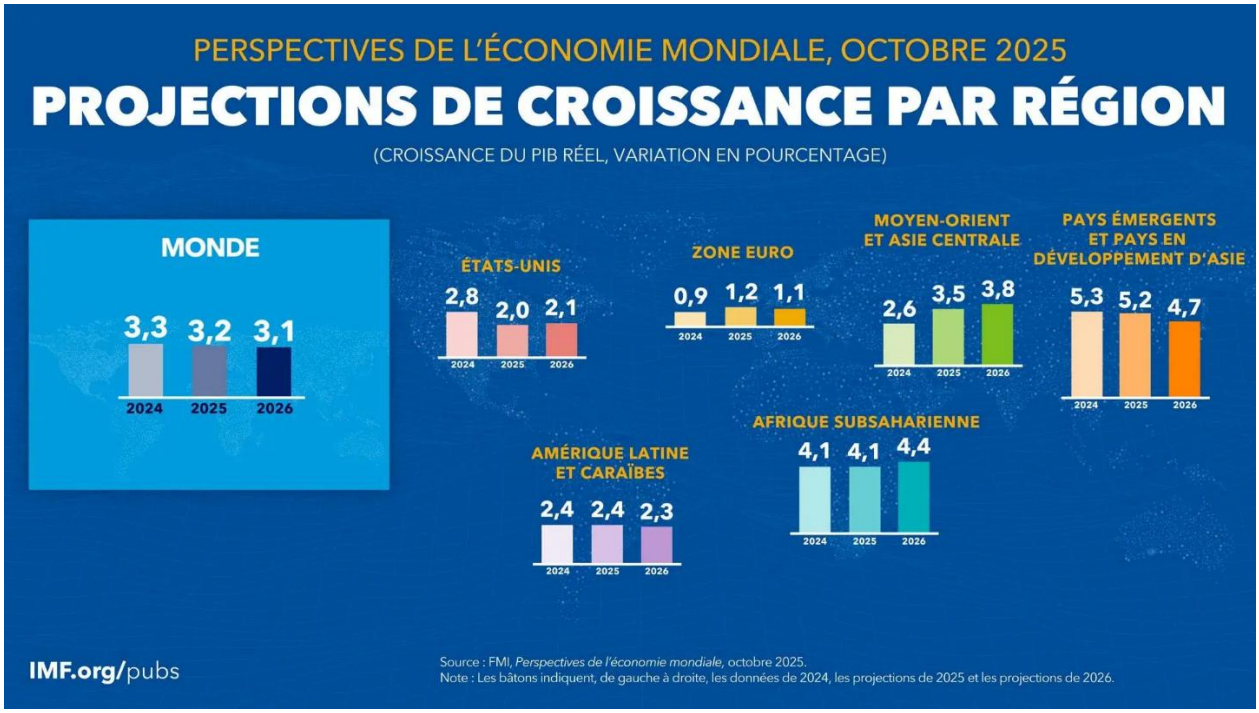
1. La situation à l'échelle mondiale : des prévisions à court terme légèrement en hausse, mais la croissance mondiale reste atone (source FMI octobre 2025)

« L'économie mondiale s'adapte à un paysage reconfiguré par les nouvelles mesures. Les accords et remises à plat qui ont suivi la hausse des droits de douane américains et par réciprocité, ont calmé le jeu mais le climat global reste changeant, et les facteurs temporaires qui avaient soutenu l'activité au premier semestre 2025, les mesures d'anticipation par exemple, s'amenuisent.

Les projections de croissance mondiale des dernières Perspectives de l'économie mondiale (PEM) sont donc révisées à la hausse par rapport à l'édition d'avril 2025 mais elles restent inférieures à celles établies avant les réorientations stratégiques. **La croissance mondiale devrait ralentir, de 3,3 % en 2024 à 3,2 % en 2025 et 3,1 % en 2026**, et s'établir autour de 1,5 % dans les pays avancés, et juste au-dessus de 4 % dans les pays émergents et les pays en développement.
L'inflation devrait poursuivre sa baisse à l'échelle mondiale, mais varier selon les pays : supérieure aux objectifs aux États-Unis, avec des aléas positifs, et modérée ailleurs.

Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse. L'incertitude persistante, la montée du protectionnisme et les chocs sur l'offre de main d'œuvre pourraient freiner la croissance. Les vulnérabilités des finances publiques, les corrections possibles sur les marchés financiers et l'érosion des institutions pourraient menacer la stabilité.

Les décideurs sont invités à rétablir la croissance en prenant des mesures crédibles, transparentes et viables. La diplomatie commerciale doit aller de pair avec l'ajustement macroéconomique. Il faut reconstituer les marges de manœuvre budgétaires et préserver l'indépendance des banques centrales. Il faut redoubler d'efforts dans la mise en œuvre des réformes structurelles ».



Source, Fonds Monétaire International – octobre 2025

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

2. La situation à l'échelle européenne : une croissance 2025 revue à la hausse, mais une année 2026 annoncée plus terne

Le 17 novembre 2025, la Commission européenne a publié une mise à jour complète de ses perspectives macroéconomiques. Cette révision confirme une légère accélération en 2025 et un tassement en 2026, dans un climat marqué par la normalisation progressive des prix, la prudence des entreprises et la reprise graduelle de l'investissement productif.

Pour 2025, la Commission européenne anticipe désormais une croissance de 1,3 % dans la zone euro. Cette estimation marque une révision importante par rapport à la projection précédente, limitée à 0,9 %. Cette correction traduit la résistance de la demande intérieure et un regain d'investissement productif, deux facteurs qui continuent de soutenir la croissance malgré un environnement international difficile.

Cependant, cette progression reste prudente au regard des risques qui entourent encore l'économie européenne. La Commission insiste sur la nécessité de maintenir un rythme soutenu de réformes, notamment pour renforcer la productivité, stabiliser les chaînes de valeur et consolider les investissements stratégiques. Ainsi, même si l'année 2025 ouvre une fenêtre plus favorable, cette amélioration s'accompagne d'une vigilance évidente quant à la pérennité des moteurs de la croissance.

À partir de 2026, le scénario européen se modère. La Commission table sur une croissance de seulement 1,2 % dans la zone euro, un rythme inférieur à celui prévu pour 2025. Cette inflexion résulte d'une combinaison de facteurs, parmi lesquels la normalisation des investissements post-pandémiques, la prudence accrue des entreprises et un contexte géopolitique toujours chargé de tensions.

Pour l'ensemble de l'Union européenne, la Commission maintient les prévisions à 1,4 % en 2026, ce qui traduit un plateau plutôt qu'une véritable accélération.

L'évolution de l'inflation constitue l'un des déterminants majeurs de la trajectoire de la croissance. **Pour 2025, Bruxelles prévoit une inflation au taux de 2,1 % dans la zone euro, avant un repli à 1,9 % en 2026**, selon les données officielles. Cette normalisation, après des années de tensions inflationnistes, devrait soutenir le pouvoir d'achat et alléger les pressions sur les entreprises. Malgré ce reflux, les institutions rappellent que l'Europe reste exposée à des chocs exogènes susceptibles de perturber la trajectoire des prix, notamment en matière d'énergie et de matériaux stratégiques.

3. La situation à l'échelle nationale

La Banque de France a relevé le 15 septembre dernier à 0,7% sa prévision de croissance pour l'économie française en 2025, contre 0,6% attendu jusqu'à présent.

Malgré une vie politique chaotique et un climat économique morose, la croissance résiste tant bien que mal.

Cette amélioration est due à un *« effet d'acquis »* au deuxième trimestre supérieur à ce qui était auparavant attendu. Après une accumulation de stocks qui avait amélioré la croissance à 0,3 %, et dont on ignorait s'ils seraient écoulés, un *« mouvement de déstockage »* couplé à un net rebond des exportations a suivi dès le troisième trimestre.

Ensuite l'activité économique progresserait, mais plus mollement qu'attendu en juin dernier : 0,9 % en 2026 contre 1 %, 1,1 % en 2027 contre 1,2 %.

Un ajustement dû au contexte national incertain. La Banque de France se fonde aussi sur des hypothèses internationales *« plus défavorables »*, en raison d'un taux de change de l'euro et d'un prix du pétrole plus élevés, ainsi que d'une demande externe moindre.

Le moteur principal de ce regain de croissance annoncé n'est autre que la consommation des ménages, dont le retour, trimestre après trimestre, se fait cruellement attendre.

L'inflation, qui était encore à 2,4 % en 2024, **devrait s'établir à 1 % en 2025**, avant de se stabiliser à 1,8 % en 2027, non loin de la cible de 2 % de la BCE.

4. Des contraintes budgétaires toujours fortes

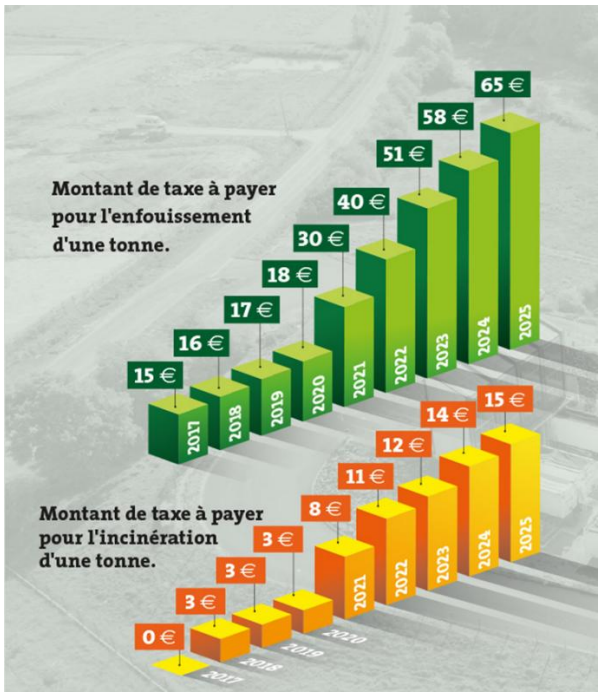
➔ La fiscalité déchets nationale toujours plus forte et impactante sur le budget du SYDED

En matière de fiscalité des déchets, pour répondre au cadre européen et à sa finalité de réduction des déchets, la loi de finances pour 2026 est venue confirmer la trajectoire à la hausse d'ici à 2030 de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), que ce soit sur la tonne de déchet incinérée ou enfouie.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

- ✓ **<u>Un bilan révélateur du poids de la TGAP sur le SYDED et ses groupements de communes adhérents, ainsi que sur les usagers</u>**

Avant de préciser les taux de TGAP pour 2026 et jusqu'en 2030, le graphique ci-dessous retrace l'évolution du prix à la tonne de la TGAP en incinération et stockage de 2017 à 2025.



Ci-dessous l'évolution envisagée dans le cadre du projet de loi de finance 2026 :

	2026	2027	2028	2029	2030
Enfouissement Alvéol	72 €	79 €	87 €	96 €	105 €
Incinération CDELM / UVE	16 €	17 €	18 €	19 €	20 €

Au regard des données ci-dessus, les tableaux ci-après permettent de chiffrer la TGAP payée par le SYDED de 2020 à 2024, puis de projeter le coût total de TGAP supporté de 2020 à 2030, tout en prenant en compte sur les 5 prochaines années une baisse des tonnages.

<u>TGAP incinération :</u>

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tonnage SYDED	31 630 T	30 045 T	27 555 T	24 131 T	22 463 T	21 342 T	20 243 T	20 041 T	19 840 T	19 642 T	19 445 T
TGAP € tonne	3 €	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €	16 €	17 €	18 €	19 €	20 €
Total TGAP	**94 890 €**	**240 356 €**	**303 101 €**	**289 569 €**	**314 482 €**	**320 130 €**	**323 888 €**	**340 690 €**	**357 123 €**	**373 193 €**	**388 907 €**

➔ Au global, **la TGAP sur l'incinération a représenté de 2020 à 2024, en 5 ans, un coût de 1,2 M€. En se projetant jusqu'en 2030, cette taxe pourrait représenter près de 3,3M€.**

<u>TGAP stockage :</u>

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tonnage SYDED	10 106 T	11 516 T	11 100 T	9 802 T	9 264 T	8 019 T	7 827 T	7 631 T	7 440 T	7 254 T	7 073 T
TGAP € tonne	33,50 €	30,00 €	40,00 €	51,00 €	58,00 €	67,50 €	72,00 €	79,00 €	87,00 €	96,00 €	105,00 €
Total TGAP	**338 538 €**	**345 494 €**	**443 996 €**	**499 895 €**	**537 319 €**	**541 255 €**	**563 537 €**	**602 867 €**	**647 319 €**	**696 426 €**	**742 673 €**

➔ Au global, **la TGAP sur le stockage a représenté de 2020 à 2024, en 5 ans, un coût de 2,2 M€. En se projetant jusqu'en 2030, cette taxe pourrait représenter près de 6M€.**

En cumulé, la TGAP représenterait ainsi de 2020 à 2030 une dépense totale de près de <u>9,3 millions d'euros</u>, soit l'équivalent d'un montant de 55,10 euros par habitant du territoire du SYDED.

Comme cela a déjà été souligné à de nombreuses reprises depuis des années lors des réunions statutaires et repris dans différents documents de communication, le fondement de la TGAP est pertinent afin de faire baisser la production de déchets enfouis et incinérés, mais **cette charge financière ne respecte pas le principe pollueur / payeur qui a justifié sa mise en œuvre.**

En effet, ce sont les collectivités en charge des déchets qui la supportent principalement et donc les usagers [illegible] locale, et non les metteurs sur le marché et producteurs directs de déchets. Pourtant, il

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

est estimé aujourd'hui que la TGAP rapporte près de 1,2 milliards d'euros à l'État, avec près de 70 % (soit 850 millions d'euros) payés directement par les collectivités ; les 30% restants concernent les déchets dangereux. En 2030, selon les calculs d'associations nationales d'élus, la TGAP rapporterait plus d'1,9 milliards versés au budget général de l'État.
Le paradoxe est **l'absence de reversement de cette recette, a minima une part, par le biais d'aides et de subventions aux collectivités pour financer leur politique de prévention, de tri ou de valorisation dont les équipements sont très coûteux.**

✓ **La TGAP pour 2026**

Ainsi, pour l'exercice budgétaire 2026, le SYDED se verra appliquer des coûts de TGAP à la hausse pour :

- **L'incinération à la CEDLM, sur la base de 16 € par tonne (+1€ par rapport à 2025).** La CEDLM bénéficie d'un dégrèvement de TGAP au titre de la performance énergétique en lien notamment avec les réseaux de chaleur existants.
- **Le stockage des déchets ultimes sur l'ISDND alvēol**, avec une **hausse en 2026 de 7 € par tonne**, pour la porter à **72 € par tonne**.

Il n'y a donc plus de dégrèvement de TGAP sur l'enfouissement.

➔ Concrétisation de la taxe carbone sur les UVE ?

Comme évoqué depuis le DOB 2024, une possible nouvelle taxation sur l'incinération est toujours d'actualité.
En effet, dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, l'Union européenne s'est fixée l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et s'est engagée pour cela à réduire ses émissions nettes d'au moins 55 % en 2030 par rapport à 1990.
Des travaux sont en cours pour examiner l'inclusion éventuelle des Unités de Valorisation Énergétique (UVE), mais aussi d'autres modes de traitement des déchets tels que le stockage, le compostage ou les traitements mécano-biologiques, dans l'EU Emissions Trading System (EU ETS), le système européen d'échange de quotas carbone alors qu'elles sont actuellement dans le système du partage de l'effort (ESR). Ces travaux devront être conclus dans le courant de 2026.
L'impact financier est estimé entre 30 à 35 euros par tonne, comparé aux 16 euros par tonne de TGAP pour 2026. Il n'est à ce jour pas certain que cette taxe carbone ne viendrait pas s'ajouter à la TGAP.

La FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement) et la FEDENE (Fédération professionnelle des entreprises de services pour l'énergie et l'environnement) ont travaillé sur une proposition alternative, la TGAP climat, pour avoir un outil fiscal incitatif, inversement proportionnel à la performance énergétique.

➔ La volatilité des cours de matériaux recyclés

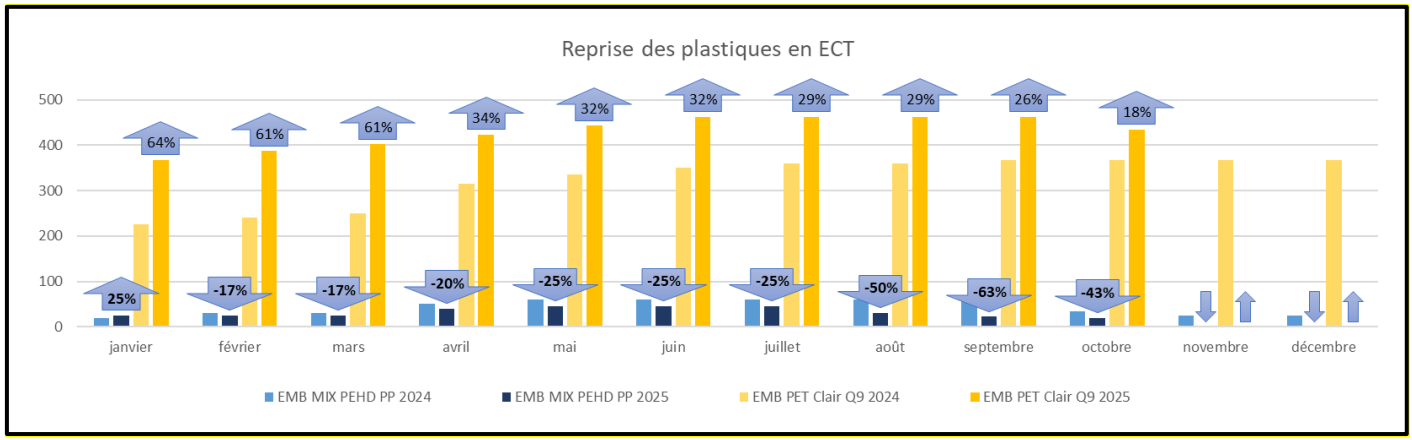
Les recettes liées à la vente de matériaux issus du tri (papiers, cartons, plastiques, métaux…) sont très volatiles et erratiques.

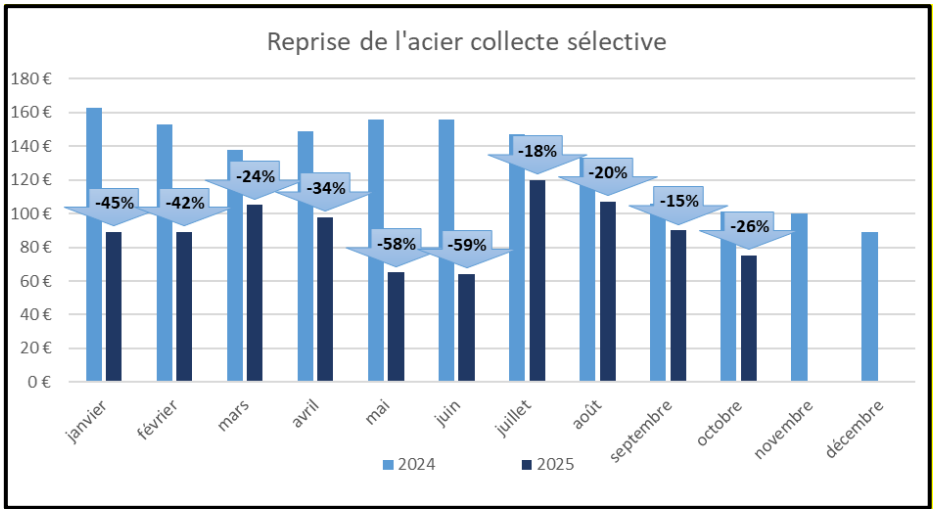
Pour rappel, en 2020 avec la crise sanitaire, les cours s'étaient effondrés, générant une baisse de recettes de 420 000 euros par rapport à 2019, pour se situer à 600 000 euros de recettes.
En revanche, en 2021, avec la relance économique post COVID-19 et la demande de matières recyclables valorisables, les recettes s'étaient élevées à 1,2 millions d'euros.
En 2022, alors que la bonne dynamique avait tenu sur le 1er semestre, les cours s'étaient progressivement effondrés ; toutefois l'exercice avait été très bon avec une recette totale de près d'1,8 M€.
En 2023, les mercuriales avaient été au plus bas sur certains flux, générant ainsi une recette en forte baisse pour se situer à 1,1 M€.
En 2024, les recettes filières s'étaient stabilisées autour d'1 M€.
Pour 2025, une recette à hauteur de 1 080 000 euros avait été inscrite. Or, au vu de la dynamique sur l'année, globalement à la baisse par rapport à 2024 (cf graphiques ci-dessous), la recette devrait plutôt se situer autour de 890 000 euros.

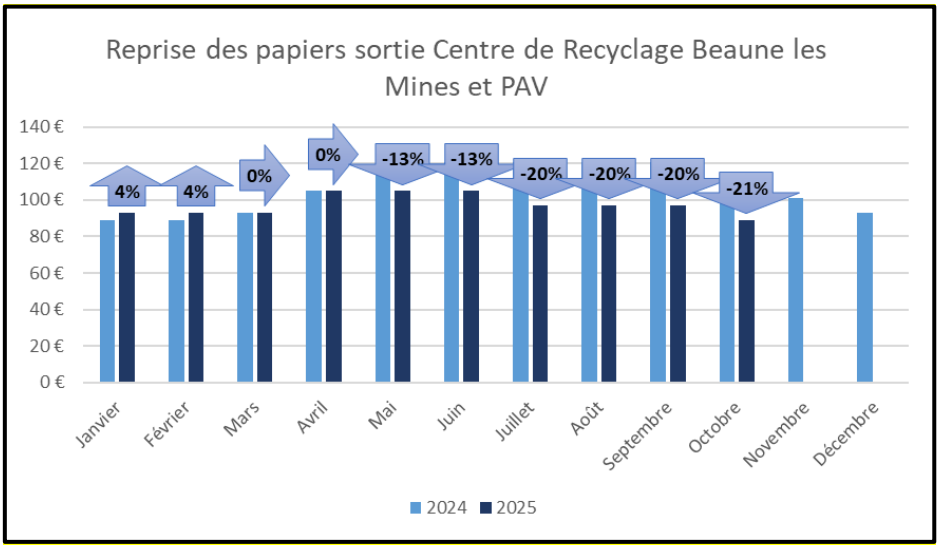
Dans un contexte de moindre consommation des ménages, comme souligné l'an passé, il faut regretter le recours plus systématique des industriels aux matières premières vierges plutôt qu'aux matières premières issues du recyclage.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

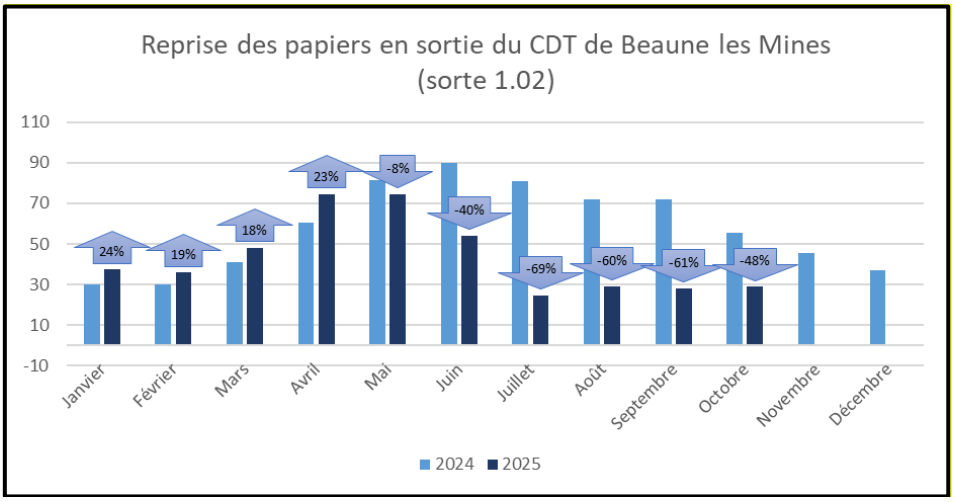
Recettes filières collecte sélective 2025

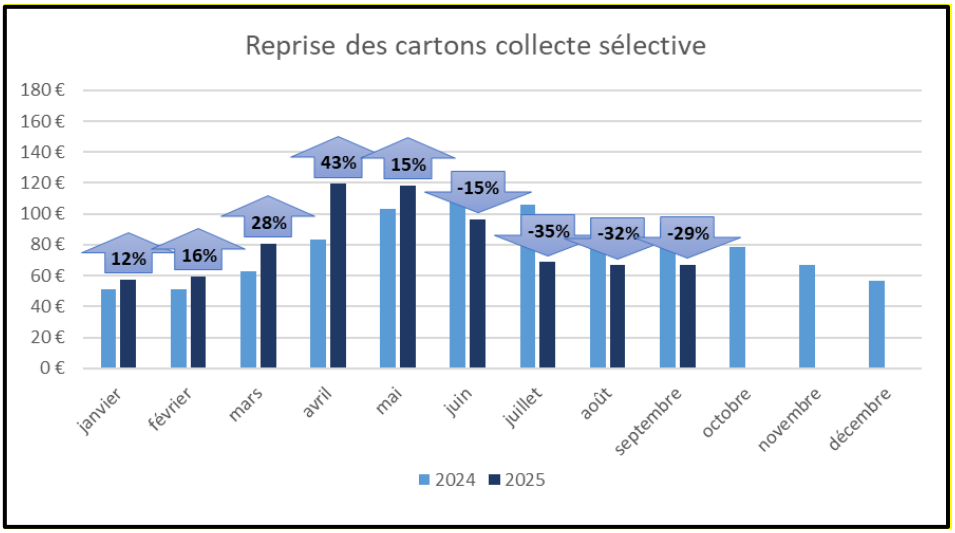


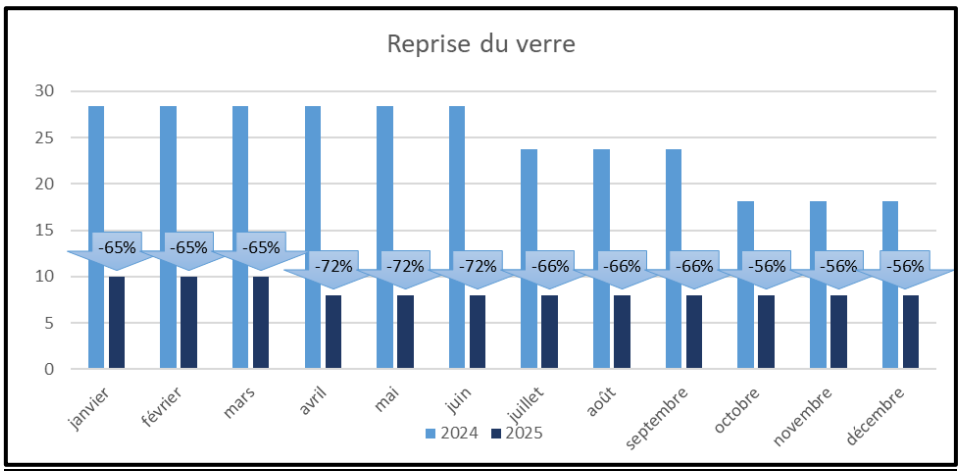




REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

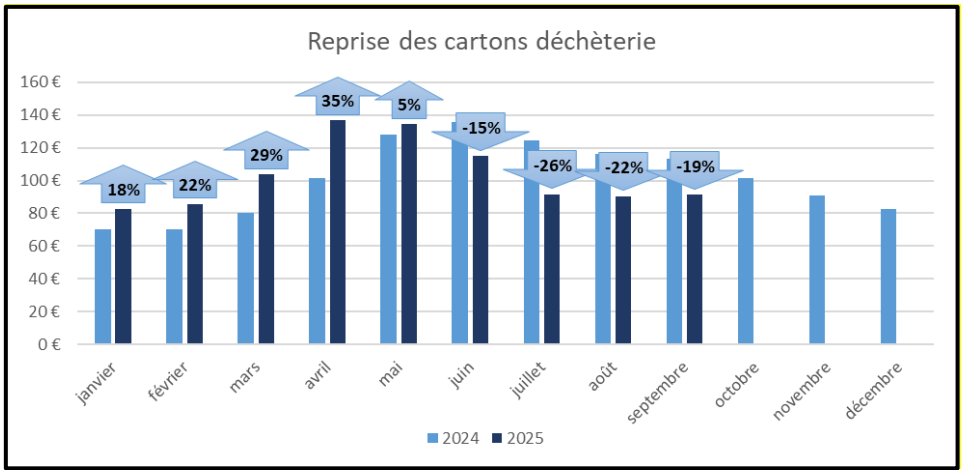






REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

Recettes filières déchèterie 2025



➔ **<u>Les coûts des prestataires de services maîtrisés pour 2026, avec notamment la poursuite du développement de la régie transport</u>**

Depuis sa création en 1997, au grès de l'évolution des services qui se sont mis en place progressivement, les élus avaient fait le choix de recourir à des prestataires de service dans le cadre de la commande publique pour assurer le transport des déchets. Or, celui-ci, que ce soit pour la collecte des écopoints, l'enlèvement des bennes des déchèteries et des caissons d'OMr au départ des stations de transit, connaît depuis quelques années une tendance globale à la hausse des prix proposés, en dehors de la révision des prix applicable.

Pour ne citer qu'un exemple, le marché pour l'enlèvement et la rotation des bennes de déchèteries en 6 ans (2014-2019) a connu une hausse pour une prestation équivalente de près de 420 000 euros par le même opérateur, seul à répondre. C'est d'ailleurs ce constat qui a entraîné la création d'une régie de transport sur une partie du territoire au 1er janvier 2023.

Les évènements internationaux qui se sont produits et se succèdent depuis 2020, combinés aux contextes conjoncturels de croissance et d'inflation, rappelés supra, ont souvent des conséquences dans le cadre des formules de révision des prix liés, en particulier aux évolutions des indices carburant et salaires.
Pour 2026, sauf évolutions majeures à venir, les évolutions des prix des prestations devraient être maîtrisées, sans forte hausse.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'au 1er février 2026, le SYDED assurera en direct les rotations des bennes et caissons sur les secteurs Nord et Est du territoire, générant une économie de 38 000 euros, sans compter une qualité de service et une plus grande réactivité en interne.

Le SYDED assurera également le transport des métaux directement.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

II. SYDED 2035, un projet de territoire axé sur l'économie circulaire, en réponse au contexte global de tension

Le contexte décrit ci-dessus commençait à se dessiner depuis déjà quelques années et il s'est ainsi trouvé renforcé par les crises successives au niveau mondial depuis 2020.

1. Un modèle de gestion des déchets à bout de souffle, une situation complexe à court et moyen terme pour les collectivités

Aujourd'hui, en France, le secteur des déchets repose sur un modèle de gestion à bout de souffle dont l'équation est et va devenir de plus en plus complexe à résoudre sur le plan financier pour les collectivités et les contribuables. En effet, l'état des lieux est le suivant :

- Une quantité globale de déchets toujours croissante à prendre en charge, conséquence d'une société de consommation et du jetable,
- Des prestations de service aux coûts toujours en hausse,
- Des enjeux sur les équipements : des plus gros de type UVE / centre de tri / ISDND jusqu'aux déchèteries avec les filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP),
- Une fiscalité toujours plus forte avec la TGAP et demain peut-être une taxation sur l'incinération en lien avec les « quotas carbone »,
- Des contraintes budgétaires s'accentuant pour les collectivités,
- Les attentes des usagers pour un service de qualité à coût maîtrisé,
- …

C'est donc dans ce contexte, applicable partout en France, que le SYDED s'est engagé mi 2021 dans un exercice prospectif de définition d'un projet de territoire et de développement, concerté et partagé autour d'une vision commune sur les grandes orientations en matière de déchets, appelé « SYDED 2035 ».

Ensemble,
construisons notre économie circulaire pour demain !
SYDED 2035
Nos ressources, des possibles. Nos territoires, des acteurs.

2. L'économie circulaire comme réponse aux enjeux du domaine des déchets d'aujourd'hui et surtout de demain

Face à l'urgence environnementale et au constat que le modèle de gestion des déchets actuel emmène progressivement et inévitablement les collectivités sur des coûts non maitrisables très rapidement, **ce nouveau positionnement sur l'économie circulaire impose de se mobiliser collectivement pour réduire la quantité de déchets à la source, de participer à la résilience du territoire et d'accompagner la population sur des changements de comportements et de pratiques.**
Ce n'est qu'à cette condition que le défi de maîtrise des coûts dans la durée tout en préservant les ressources naturelles pourra être tenu.

Fort de la réflexion portée et validée par le Comité syndical, les statuts du SYDED ont été complétés en intégrant explicitement le champ d'intervention sur l'économie circulaire, puis un premier plan d'action opérationnel a été approuvé pour la période 2023/2025.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE
Territoire
ENGAGÉ

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

Comme cela a toujours été affirmé, cette transition vers l'économie circulaire doit se concrétiser par des actions engendrant peu de dépenses. Il s'agit principalement d'identifier et de mobiliser des réseaux autour de cette dynamique.
A ce titre, la première édition des Trophées de l'économie circulaire qui a eu lieu le 11 décembre 2024 reflète complètement cette approche : connaître et faire connaître.

➔ **Une action traduite dans le cadre d'un plan d'action opérationnel et pluriannuel**

Le premier plan d'action 2023/2025 touche à sa fin avec un bilan très satisfaisant pour un nouveau positionnement, une dynamique à engager, porter et partager.

C'est ainsi, que dans les prochaines semaines, des ateliers transversaux vont se tenir pour bâtir avec l'ensemble des forces vives du territoire le plan d'action 2026/2028. Celui-ci sera soumis à approbation du Comité syndical en février 2026.

3. La nécessité de se poser des questions de fond sur l'exercice de la compétence déchet et sur l'évolution du service aux usagers

Au cours de la réflexion menée dans le cadre de SYDED 2035, il est apparu également nécessaire que les intercommunalités et le SYDED se positionnent sur des dossiers importants, à enjeux et dans la durée.

Sur 2025, l'assemblée plénière a ainsi validé, d'une part, de **nouvelles modalités de financement des travaux de déchèterie** maintenant que les travaux de mise aux normes ont été réalisés, et ce dans le cadre d'une nouvelle contribution pour les groupements de communes (non mise en œuvre en 2026 puisque les premiers travaux importants débuteront en février 2027), et d'autre part, la **mise en place d'une tarification incitative de second rang à compter de 2028**.

Pour 2026, le **Schéma directeur des déchèteries** mis en stand-by l'an passé sera réactualisé dans la perspective d'une validation au dernier trimestre.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

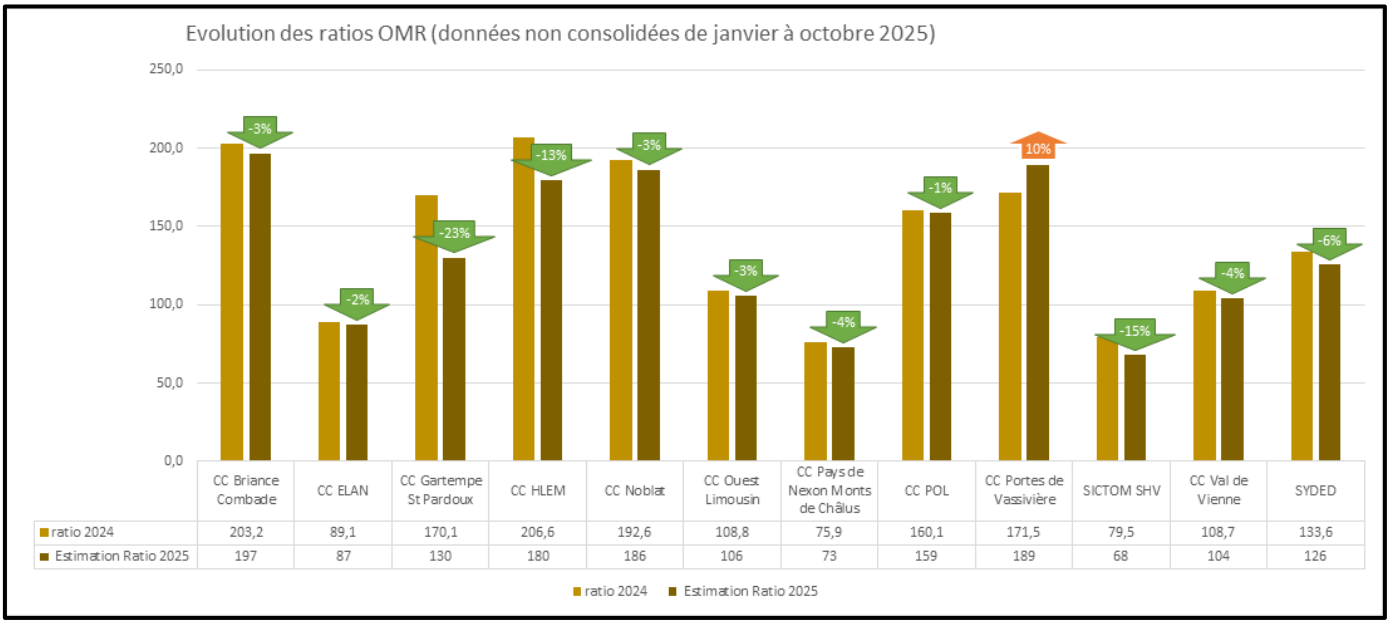
III. ELEMENTS DE BILAN 2025

1. Le bilan technique, les déchets pris en charge

En 2025, les résultats devraient être globalement positifs avec une forte baisse des OMr, ainsi que sur les principaux flux en déchèterie, et de bons résultats sur les recyclables triés.

➔ Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

A octobre inclus, la baisse des OMr est de l'ordre -5,8% par rapport à 2024.
Le ratio par habitant est de 126 kg (soit 9 kg de moins qu'en 2024).
Une forte baisse des quantités d'OMR est constatée sur la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux (-23%), sur le SICTOM SHV (-15%) et sur HLEM (-13%).
Il convient toutefois de noter que tous les adhérents connaissent pour la seconde année consécutive une baisse de leur production d'OMr, du fait d'une moindre consommation des ménages en moyenne en France sur 2025 en lien avec le contexte économique et politique.
La hausse sur CC Portes de Vassivière s'explique par la collecte directe de la collectivité depuis cette année des OMr du centre hospitalier et de l'EPHAD.
2025 sera la septième année de baisse consécutive.



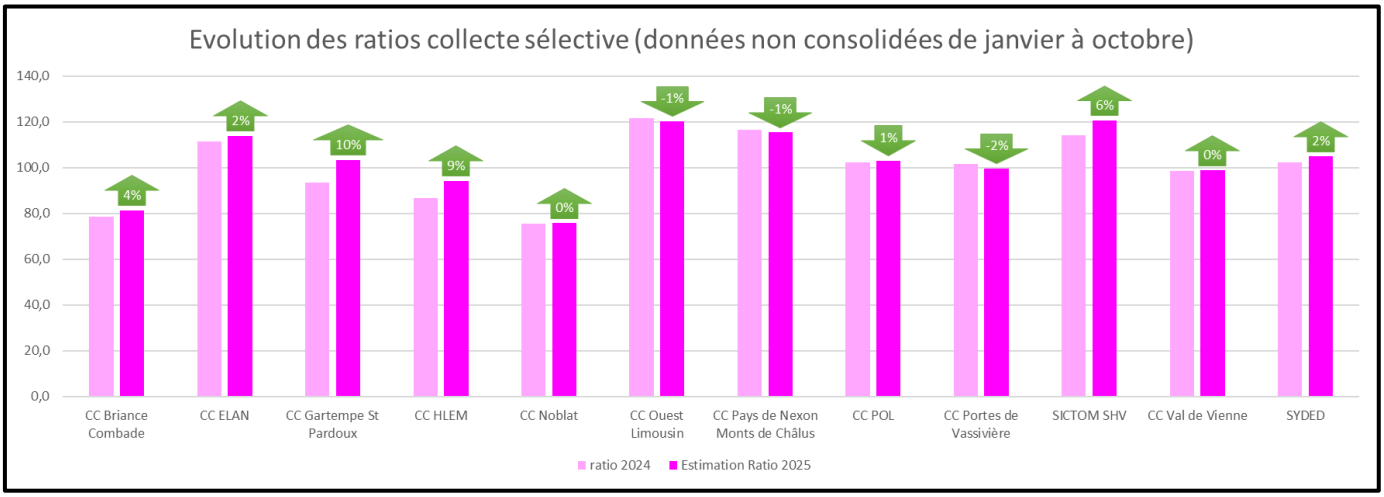
➔ Tri sélectif

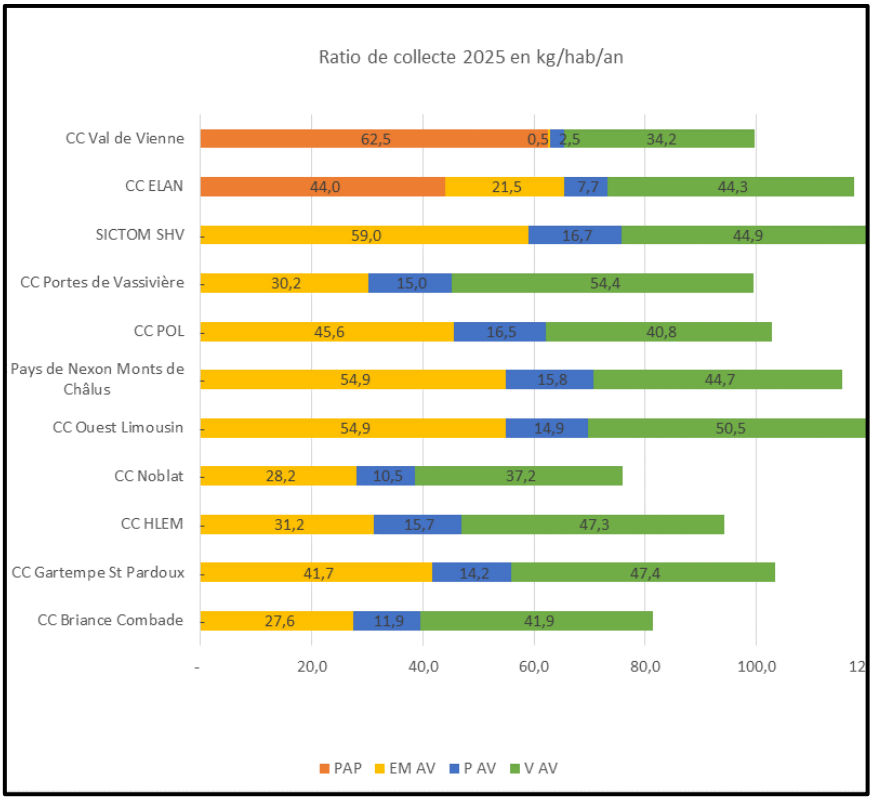
En moyenne, à octobre inclus, les flux collectés sont en baisse de 1% tous flux confondus en apport volontaire, y compris avec le carton, mais en hausse de 69,3% en porte à porte, pour se situer à date à 15 107 tonnes.
Concernant l'apport volontaire, la tendance globale en légère baisse s'explique par rapport à 2024 par le porte à porte en œuvre sur l'ensemble de la CC ELAN et le décalage du changement de collecte des OMr sur CC HLEM envisagée initialement au 1er juillet 2025.
Toutefois, selon le gisement, l'évolution est différente : **+5,2% pour les emballages en apport volontaire, +2,2% pour le verre et -10% pour les papiers.**

Le ratio collecte sélective des adhérents ayant instaurés la TI à savoir les communautés de communes ELAN, Pays de Nexon Monts de Châlus, Ouest Limousin, Val de Vienne et le SICTOM SHV est supérieur à celui des OMr.

Le ratio médian par habitant est de 105 kg.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE





➔ <u>En déchèterie</u>

A octobre inclus, la tendance générale toutes filières confondues sur les déchèteries serait à la baisse, portant à date le tonnage à 39 322 tonnes.

Pour la troisième année consécutive, une baisse du flux **encombrants** est constatée et est estimée à **-13%**, soit la plus forte jamais connue.

Le flux des **déchets verts** est en forte baisse par rapport à 2024, **-22%**.

Les autres flux suivants seraient également à la baisse : **-12% bois, -10% gravats, -7% cartons**.

Seuls les **métaux sont en hausse, de l'ordre de 6%.**

Le ratio médian par habitant est de 233 kg.

➔ <u>Evolution globale</u>

A ce jour, le ratio cumulé par habitant (OMr + collecte sélective + déchèterie) serait en très forte baisse et le plus bas connu, soit 464 kg. Ce chiffre est à confirmer et à consolider au vu des chiffres du quatrième trimestre 2025.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

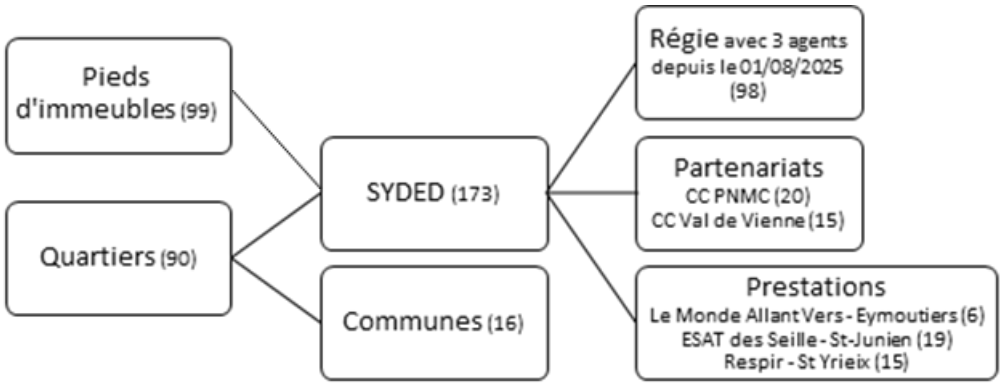
2. Le bilan animation territoriale

➔ Biodéchets

Au 20 novembre 2025, **697 composteurs ont été distribués à des usagers** : 411 gratuits donnés à l'issue des sessions de formations délocalisées (pour 417 foyers formés) sur les intercommunalités et 286 en vente directe (200 composteurs distribués par les intercommunalités volontaires). 136 aérateurs ont été vendus.

Concernant les **aides au broyage**, il y a eu 204 dossiers pour un achat de broyeur pour un montant total d'aides de 36 666,85 €, réparties en 157 dossiers en achat individualisé et 47 en achat mutualisé (soit 143 bénéficiaires). En complément, 73 dossiers ont été accompagnés pour de la location pour un montant d'aides de 13 262,66 €.
Au total, 373 bénéficiaires pour un montant de 49 929,51 €, soit une subvention moyenne de 133,86 €.

Un travail important a été poursuivi pour l'installation de nouveaux points de **compostage collectif** et pour en assurer leur suivi en direct ou par le biais des relais locaux. **40 nouveaux points ont été installés en 2025** (quartier, pied d'immeuble et établissement). Ce sont donc 332 points de compostage actifs (hors territoire CC HLEM) : 143 sites de compostage en établissement, 99 en pied d'immeuble et 90 de quartier, dont 98 points suivis par les agents du SYDED.



En termes d'**éco-exemplarité**, l'accompagnement des collectivités et établissements a également été soutenu, en particulier sur la thématique des biodéchets (13 nouvelles conventions signées).

➔ Animation

Les **interventions scolaires dans 107 classes de maternelle et primaire ont permis de sensibiliser 2 132 élèves aux bons gestes**.

En parallèle, **11 interventions ont eu lieu dans les collèges pour 224 éco-délégués** (atelier de la Fresque de l'Economie Circulaire et Boucle du Compost) **et 9 ALSH ont bénéficié d'animations** (opérations de sensibilisation et de ramassage de déchets).

L'équipe a relancé le concours de collecte de jouets auprès des scolaires, avec la participation de 46 classes du territoire.

Les **visites du centre de tri** ont connu un beau succès avec plus de 450 personnes accueillies :
- Scolaires : 333 élèves et éco-délégués
- Elus et agents : 44 personnes
- Grand public : 75 personnes.

64 évènements festifs ont été accompagnés, principalement sur la période estivale.

4 stands ont été tenus et animés (Sensibilisation à Saint-Pardoux, Fête des plantes de Magnac Laval, Journée écocitoyenne à Aixe sur Vienne, Fête des plantes de Saint-Junien).

L'équipe a fortement contribué à la **co-organisation de l'évènement Tous au Grand R' !, axé sur le Réemploi et l'Economie Circulaire, qui a rassemblé 400 personnes autour de 16 structures du réemploi** (ressourceries et entreprises en lien avec l'Economie Circulaire).

Il y a eu également **8 permanences sur la déchèterie d'Eymoutiers.**

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

➔ Communication

Forte de la dynamique établie en 2024, l'année 2025 s'est concentrée sur la **concrétisation des engagements du SYDED en faveur de l'économie circulaire**. Une démarche de communication visant à traduire ces objectifs auprès de l'ensemble de ses publics (élus, usagers, partenaires et acteurs locaux) et consolider le positionnement du SYDED. L'ambition première a été de transformer l'information en action citoyenne, rendant les **missions plus lisibles et accessibles**. L'année s'est ainsi structurée autour d'axes majeurs : la **continuité éditoriale du magazine du SYDED, la clarification des messages opérationnels et le renforcement de la présence media et hors media du syndicat**.

"**Le Circulaire**" a poursuivi sa stratégie éditoriale et son rôle de **vecteur privilégié dans la définition des missions du SYDED et la valorisation des engagements sur le terrain**. Les thématiques clés (réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire) ont mis en lumière les initiatives locales pour inspirer les bonnes pratiques.

Pour simplifier le geste et garantir une référence unique, un **nouveau mémo tri** complet et actualisé a été créé et adressé à tous les habitants.

La communication a également soutenu le **déploiement des projets innovants** visant à **étendre le champ de l'économie circulaire**. L'expérimentation de la **collecte et de la valorisation des cheveux des salons de coiffure de la CC POL ainsi que la généralisation du tri des cartons** ont souligné l'engagement et la capacité d'innovation territoriale du SYDED.

La collaboration avec ICI Limousin s'est renforcée par la **diffusion d'une chronique hebdomadaire**, permettant d'aborder l'activité du SYDED et de continuer à initier un changement de pratiques auprès d'un large public local.

En termes de communication numérique, le travail sur les **réseaux sociaux** s'est accentué en 2025 pour **diversifier la prise de parole et mieux cibler** les messages. Une série de contenus, incluant la création de vidéos, a été déployée pour, à la fois, humaniser le SYDED, promouvoir l'économie circulaire et encourager chaque geste.

Parallèlement, le service a assuré la **continuité de réponse rapide aux usagers**, consolidant ainsi l'échange et la réactivité en ligne.

Des **temps de rencontres ont été reconduits avec les communicants des groupements de communes adhérents** pour leur fournir les informations stratégiques nécessaires et les associer activement à la diffusion des messages clés sur le territoire.

2025 a permis au SYDED d'ancrer ses messages clés aux usagers grâce à une **communication de proximité** renforcée et des outils clarifiés.

➔ Economie circulaire

Sur 2025, l'équipe du SYDED a :

- **poursuivi le travail d'acculturation des élus locaux, mais aussi des élus référents des communes, à l'économie circulaire** : Visite linéaire / circulaire à la station de transit de Rochechouart (caractérisation des OMR) puis visite d'un point de compostage collectif le 27 juin 2025. Organisation d'un atelier autour de la réparation avec l'association Imagine le 21 mai au département ;
- lancé la **phase test de collecte des cheveux** sur la CC POL (inauguration le 7 mai à Saint-Junien). 11 coiffeurs participants à ce jour ;
- mobilisé les **principaux acteurs économiques partenaires du syndicat pour mettre en œuvre des projets communs** et travaillé sur de la **mise en relation d'acteurs économiques de terrain** (démarche d'EIT), notamment celle sur la ZA du Prouet à Panazol animée par le SYDED ;
- préparé la **2^{emme} édition des Trophées de l'économie circulaire** qui aura lieu le 17 décembre prochain (23 candidatures déposées) ;
- lancé la phase test **de labélisation de communes engagées dans l'économie circulaire**, dans la continuité de la démarche d'éco-exemplarité existante : 10 communes engagées pour une remise de labellisation le 17 décembre ;
- **co-organisé l'évènement Tous au Grand R le 6 juillet ;**

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

- déployé l'exposition d'économie circulaire sur 7 lieux différents : CCAS de Nexon, la médiathèque de Nantiat, médiathèque de Bessines, l'office de touriste de Bessines, tiers-lieu la Papote de St-Sulpice les Feuilles, la mairie de Séreilhac et le tiers-lieu l'ID à Aixe sur Vienne ;
- engagé la co-construction de la feuille de route SYDED 2035 pour la période 2026/2028.

Il convient de noter que **sur ces actions et réflexions, le SYDED collabore avec de nombreux acteurs du territoire** au premier rang desquels certaines communautés de communes adhérentes volontaires, la Chambre des métiers de la Haute-Vienne, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, SOLTENA et des professionnels installés ou des porteurs de projet.

3. Le bilan ressources humaines

➔ Bilan pluriannuel 2023-2025

Structure et évolution des effectifs au 1er janvier de chaque année

		01/01/2023				01/01/2024				01/01/2025			
Filières	Catégories	Titulaires	CDD	Total	ETP	Titulaires	CDD	Total	ETP	Titulaires	CDD	Total	ETP
Filière technique	Cat. A	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0	1	0,8
	Cat. B	4	0	4	4	5	0	5	5	5	0	5	5
	Cat. C	53	7	60	55,55	53	7	60	57,16	56	7	63	60,4
Filière Administrative	Cat. A	2	0	2	2	3	0	3	3	2	2	4	4
	Cat. B	2	0	2	2	2	0	2	2	2	1	3	3
	Cat. C	6	0	6	4,8	6	1	7	6,5	6	0	6	5,8
Filière Animation	Cat. C	4	0	4	3	4	0	4	3,3	4	0	4	3,3
			TOTAL	79	73,35		TOTAL	82	77,96		TOTAL	86	82,3

Charges de personnel réelles au 31 décembre de chaque année

	2023	2024	2025
Charges de personnel (chap 012)	3 532 300,00	3 626 102,15	3 782 120,00
Evolution en %		3%	4%

Temps de travail :

- 38 heures de travail hebdomadaire pour une personne à temps complet au siège,
- 35 heures hebdomadaires pour une personne à temps complet travaillant sur les sites délocalisés,
- 35 heures annualisées pour les deux valoristes itinérants et les chauffeurs de la régie.

Télétravail :

Le télétravail est en place au siège depuis le 11 avril 2022.

23 agents ont souhaité bénéficier de jours de télétravail.

Le nombre de jours ouverts au télétravail est plafonné à 2 jours par semaine pour un temps complet travaillant sur 5 jours et le lundi est ainsi un jour de présence obligatoire au bureau.

Les moyens techniques sont mis à disposition des agents pour en faciliter l'exercice.

L'indemnité forfaitaire est attribuée depuis le 1er novembre 2023.

Rémunération :

La rémunération est composée des éléments obligatoires : traitement de base indiciaire + SFT + NBI selon les cas, complétée pour tout contractuel d'une durée de 6 mois minimum d'un régime indemnitaire via le RIFSEEP : part fixe mensuelle IFSE et part complémentaire annuelle CIA.

Avantages sociaux :

- **Participation employeur mensuelle en prévoyance :** 50% du socle des garanties obligatoires
- **Titres restaurants :**
 - valeur faciale d'un titre : 6 €
 - participation du SYDED à 60 % de la valeur faciale d'un titre, soit une participation de 3,60 €
 - un titre restaurant est attribué pour chaque jour entier travaillé sur résidence administrative ou en position de télétravail.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

- **Chèques Cadhoc :** 1 commande par an pour Noël, d'un montant de 35€ par enfant jusqu'à 12 ans inclus et de 40€ par agent (montants revalorisés en 2025 post contrôle URSSAF pour tenir compte de leur assujettissement à cotisations, soit respectivement 48 € et 52 €), montants à actualiser pour 2026).

- **Actions du Comité des Œuvres Sociales 87 :** tickets cinéma, loisirs en famille, coupons sport, chèques vacances…

4. Le bilan économique / financier

Au global, le BS 2025 en section de fonctionnement voté en mars dernier aura permis d'exercer dans de bonnes conditions l'ensemble des activités du SYDED, qu'il s'agisse des dépenses ou des recettes, puisqu'**au 25 novembre 2025, les taux de réalisation en dépenses et en recettes sont proches, de l'ordre de 77%.**

L'exécution budgétaire au 25/11/2025

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
		BS 2025	Réalisé au 25/11/25			BS 2025	Réalisé au 25/11/25
Chap 011	**Charges à caractère général**	16 110 160	**11 197 733**	Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 012 040	-
Chap 012	**Charges de personnel et frais assimilés**	3 782 120	**3 499 466**	Chap 013	Atténuations de charges	76 770	-
Chap 023	Virement à la section d'investissement	25 570	-	Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	123 300	-
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 851 040	1 684 372	**Chap 70**	**Produits des services, du domaine et des ventes**	3 901 250	**2 279 115**
Chap 65	Autres charges de gestion courante	126 040	492 676	**Chap 74**	**Dotations et participations**	16 590 220	**14 635 171**
Chap 66	Charges financières	47 770	32 714	Chap 75	Autres produits de gestion courante	537 100	248 190
Chap 67	Charges exceptionnelles	2 000	120 045	Chap 77	Produits exceptionnels	-	-
Chap 68	Dotations aux provisions et dépréciations	211 200	-	Chap 78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	19 220	-
		22 155 900	**17 027 006**			22 259 900	17 162 476
		Taux	**76,85**			**Taux**	**77,10**

Au regard de l'exécution budgétaire à ce jour, même s'il faut rester prudent d'ici à la clôture des comptes, une projection permet d'estimer un résultat d'exercice excédentaire de l'ordre de 100 K€ en dépit du versement des 377 K€ versées à un tiers dans le cadre de la fraude au RIB et ce malgré une recette filières estimée à 880 K€ contre 1,08 M€ en prévisionnel intégrée au BS.

En section d'investissement, **le BS 2025 connaîtra un taux d'engagement en dépenses inférieur au prévisionnel, notamment au Chapitre 21 relatif aux immobilisations corporelles, du fait notamment de l'annulation de la création d'un site secondaire pour la régie transport sur Bessines, ainsi que la non-concrétisation réalisation sur 2025 des travaux de modernisation de la station de transit de Bessines**, lesquels sont décalés sur 2026.
Le résultat d'exercice n'a pu être projeté par les services à ce jour.

Pour maintenir le budget à l'équilibre et tenir compte de certains évènements et besoins, en incluant la séance du Comité syndical du jour, quatre Décisions Modificatives auront été nécessaires en procédant à des mouvements de crédits entre chapitres, tout en maintenant le BP au même niveau en dépenses et en recettes.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

IV. PERSPECTIVES 2026

1. Le territoire du SYDED

Le territoire administratif du SYDED n'est pas appelé à être modifié pour 2026. Ainsi, le SYDED compte toujours **11 adhérents au titre du collège des groupements de communes** : 10 communautés de communes et le SICTOM Sud Haute-Vienne, regroupant **175 communes**.

Concernant la population totale du territoire du SYDED (population municipale et population comptée à part), celle-ci est établie pour le calcul des contributions à l'habitant sur la base des données de l'INSEE, soit à ce jour 168 682 habitants.
Les derniers chiffres actualisés de l'INSEE devraient être diffusé courant décembre permettant ainsi d'ajuster les chiffres de population qui seront appliqués en 2026 pour le calcul des contributions péréquées.

2. L'entente intercommunale avec Limoges Métropole et Evolis23

L'entente intercommunale formée avec la Communauté urbaine Limoges Métropole, Evolis 23 et le SYDED, effective depuis février 2020, reconduite en 2024 pour une durée indéterminée, a permis de formaliser une coopération entre les trois entités concernant les trois installations de traitement des déchets existantes sur ce territoire, à savoir :

- Le centre de recyclage, exploité par le maître d'ouvrage Limoges Métropole,
- La Centrale Energie Déchets, exploitée par le maître d'ouvrage Limoges Métropole (CEDLM),
- L'installation de stockage des déchets non dangereux Alvéol, exploitée par le maître d'ouvrage SYDED.

Cette mutualisation permet ainsi au territoire, aux collectivités et aux habitants de bénéficier d'équipements de proximité, propres à chaque gisement principal (OMr, recyclables et déchets ultimes) contrairement à de nombreux autres départements, engendrant des surcoûts importants dès lors par exemple que les OMr sont stockées ou bien que les exutoires sont éloignés.

Les coûts de chaque équipement sont mutualisés et les tarifs appliqués aux membres de l'entente sont identiques, après être discutés en Conférence d'entente.

Une demande de création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), constitué des membres de l'entente intercommunale et de la commune de Limoges, a été adressée au Préfet de Région au cours de l'été 2025 afin que cette structure avec personnalité morale puisse porter le projet de création d'UVE d'ici à 2029/2030, puis en assurer son exploitation.

➔ Un centre de tri modernisé en 2020 avec extension des consignes de tri mais en surcapacité

Le centre de tri de Beaune les Mines a été modernisé et a permis au territoire de l'entente intercommunale de passer à l'extension des consignes de tri au 1er juillet 2020.

Malgré cette modernisation récente, l'équipement s'avère d'ores et déjà en surcapacité. Pour rappel, le process industriel permet de trier 24 000 tonnes par an, même si l'autorisation d'exploiter porte sur 28 500 tonnes. Dans la pratique, il semble que l'équipement puisse fonctionner sans prise de risque jusqu'à 26 000 tonnes.
Par conséquent, les services des trois entités de l'entente cherchent de nouveaux exutoires pour du court terme. Toutefois, il convient de noter, comme évoqué en conférence d'entente intercommunale du 21 octobre dernier, la nécessité en 2026 d'étudier la faisabilité de faire évoluer le centre de tri actuel ou toute autre solution permettant d'effectuer le tri chaque année de plus de 30 000 tonnes, tonnage qui devrait être produit dès 2027 sur l'ensemble du territoire, notamment avec la mise en place du multimatériaux sur le périmètre SYDED.

Pour 2026, le tarif de base à la tonne entrante sur les emballages va augmenter de 7 € pour le porter à 222 €. Pour rappel en 2025, la hausse avait été de 5 €.
Cette augmentation de 7 euros la tonne correspond à 5 euros conformément à la prospective d'évolution des tarifs présentée en 2022 et 2 euros pour équilibrer le transfert de tonnage vers les exutoires extérieurs (comme Châteauroux) et limiter ainsi un résultat d'exercice négatif de l'équipement.

Sur le verre, le tarif à la tonne reste à 14 €.

➔ Le remplacement de la CEDLM par une Unité de Valorisation Energétique (UVE)

La CEDLM actuelle, créée en 1989, doit être renouvelée afin de bénéficier pour les prochaines décennies d'un équipement moderne et performant.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

Ainsi, l'entente intercommunale a porté au cours de l'année 2022 une concertation préalable sous l'égide de garantes nationales afin de dessiner les contours de la future UVE. Cette concertation se poursuit aujourd'hui dans le cadre d'un comité de suivi se réunissant une fois par trimestre, associant riverains et représentants associatifs.

Pour porter juridiquement ce nouvel équipement d'UVE, l'entente est engagée dans une procédure de **création d'un GIP (Groupement d'intérêt public), attendue pour le 1er janvier 2026** suite au dépôt de la demande adressée au Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine début septembre 2025.

Le **Marché Public Global de Performances (MPGP) portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation de l'UVE pour 10 ans a été attribué officiellement en septembre dernier au groupement SOVAL (filiale de Veolia) pour un montant de travaux estimé à 148 693 000 euros.**

La nouvelle UVE est attendue pour une opérationnalité en janvier 2030.

Pour 2026, **le tarif de base à la CEDLM va augmenter de 4 € par tonne pour le porter à 94 €.** En outre, comme vu supra, la TGAP va être en hausse de 1 € la tonne pour la porter à 16 €, **soit un coût à la tonne d'OMr valorisée facturée au SYDED de 110 euros.**
Pour rappel en 2025, la hausse avait été de 2 €.

3. Dette et épargne (autofinancement)

Au 31 décembre 2025, 3 emprunts d'adhérents repris au titre du haut de quai seront échus.

Ainsi, **pour 2026, le SYDED aura 6 prêts en cours : 3 qu'il a contractés et 3 repris d'adhérents.**
Les annuités totales (capital + intérêts) s'élèveront **à 745 905,48 euros,** soit une baisse de 31 610,24 euros par rapport à 2025.

4. Autres éléments de contexte pour 2026

➔ Une évolution maitrisée des tarifs des marchés de prestation de service

Pour 2026, **avec la reprise en régie du transport des déchets au départ des stations de transit et des déchèteries sur les secteurs Nord et Est, les marchés avec respectivement les sociétés Gavanier et COVED s'arrêteront au 31 janvier.**

Pour les autres marchés qui vont se poursuivre, malgré un contexte économique fragile, **l'application des formules de révision des prix** selon les dernières évolutions des indices appliqués **aura globalement un léger impact à la hausse sur les coûts de prestation.** La situation selon les principaux marchés serait la suivante :

- **+3,20% pour FRAIKIN location PL et remorques** (révision trimestrielle) -- > +13% en cumulé depuis le début du marché ;
- **+2% pour Minéris** (nouveau marché débuté le 07/11/2025) **en Collecte sélective** (révision trimestrielle) -- > +2% en cumulé ;
- **+0,39% pour CTWFW fournisseur des composteurs en plastique** (révision trimestrielle) -- > +2% en cumulé ;
- **-0,95% pour Véolia papiers** (révision annuelle) -- > +5% en cumulé ;
- **-2,43% pour Suez DSP Alvéol** (révision annuelle) -- > +14% en cumulé.

➔ Poursuivre l'accompagnement du développement du compostage de proximité

En application du PLPDMA et en lien l'obligation du tri à la source des biodéchets en vigueur depuis le 1er janvier 2024, le SYDED et ses partenaires poursuivront les **actions d'information, sensibilisation et le développement du compostage de proximité : compostage domestique et collectif.**

➔ Pas de nouvelle mesure de limitation des végétaux en déchèterie en 2026

Depuis le 1er janvier 2025, de nouveaux quotas d'apports des végétaux pour les particuliers à hauteur de 10 passages et dans la limite de 5 m^3 par an sont appliqués.
Le tonnage global 2025, en application de la limitation rappelée ci-dessus, conjuguée avec une météo très chaude et sec, devrait être en forte baisse de l'ordre de 20% par rapport au tonnage de 2024.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

Il n'est pas prévu d'évolution pour l'année 2026, **mais il s'agira au cours du second semestre de communiquer sur l'interdiction des apports de tontes, feuilles et fruits à compter du 1er janvier 2027** conformément à la délibération prise en Comité syndical du 12 juillet 2024.

Pour 2026, le tonnage est estimé de nouveau à la baisse par rapport au tonnage prévisionnel de 2025 pour se situer à 12 038 tonnes, mais en hausse par rapport au tonnage réel de 2025 à consolider.

➔ **Confirmer la baisse des encombrants à stocker**

Pour la troisième année consécutive, le tonnage des encombrants devrait être en baisse en 2025. Au 30 septembre, celui-ci était de près de 7 350 tonnes pour une **projection sur l'ensemble de l'année à 8 028 tonnes, soit une baisse de l'ordre de 10% par rapport au prévisionnel**.

Compte tenu de cette forte baisse cette année, pour 2026, au regard notamment de **l'instabilité de la filière REP** Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (**PMCB**), tout en souhaitant **développer plus fortement le sur-tri des bennes d'encombrants, il est attendu une baisse du tonnage de l'ordre de 2,5% pour situer à 7 827 tonnes**.

* * * * *

Au vu des éléments de contexte et des enjeux identifiés ci-dessus, le SYDED doit poursuivre ses actions engagées ces sept dernières années en activant tous les leviers possibles permettant de limiter la hausse des tonnages OMr / recyclables / déchets ultimes, et ce principalement par des actions de prévention et d'économie circulaire pour assurer la nécessaire maîtrise des coûts.

5. Le budget prévisionnel 2026 projeté au 21 novembre 2025

5-1. La section de fonctionnement

5-1-1. DEPENSES

➔ **Synthèse des principaux postes impactés par rapport au BP 2025 :**

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

Services / prestations / actions subissant des hausses au BP 2026 par rapport au BP 2025	Prévisionnel tonnage	Commentaires	Impact budgétaire / BP 2025
Collecte recyclables Minéris (verre + papiers + emballages + cartons en AV)	16 179 t	Bénéfice du nouveau marché de collecte réattribué à Minéris Moins 5% tonnage emb / -3% papier / +5% verre / +159% cartons ET révision des prix +2% Minéris	- 570 000,00
Tri des recyclables Centre de tri LM et conditionnement des papiers Véolia	6 255 t emb AV 7 338 t verre 2 310 t PAP 2 036 t papier	Baisse du flux emballages de 5% en AV ET hausse de 13% en PAP ET + 7€ / tonne emballages (222 €), dont 2€ pour équilibrer notamment le transfert de tonnage vers des exutoires extérieurs + même prix à la tonne pour le verre (14 €) sur tarifs LM ET révision des prix +5% Véolia	46 400,00
Lavage conteneurs AV		788 conteneurs par Minéris	10 400,00
Traitement OMr	20 243 t des ménages ET 152 t de privés	Hausse +5€ /tonne : 4€ tarif d'entrée et 1€ TGAP --> *surcoût SYDED total de 101 215 €, dont 20 243 € de TGAP* Estimation tonnage de -3% en moy et un ratio de 120 kg/hbt Coût à la tonne de traitement en hausse de 15 € pour le porter à 180 € (5 + 10 UVE) *--> + de recettes que de dépenses (environ 800 K€)*	- 33 000,00
Collecte et Traitement déchets BDQ		Transport à 100% régie hors REP + internalisation métaux -10% en déchets verts et cartons / -12% bois / -31% gravats / +19% métaux Nouveautés : surtri des encombrants et massification généralisés Marge désengagement Valobat sur REP PMCB (+52K€)	110 600,00
Stockage Alvéol	7 827 t	Tonnage public estimé à 22 067 t (-2,5% SYDED) - Hausse TGAP de 7€/t (72€ /t) --> *surcoût SYDED de 54 789 €* - Révision des prix de -2,43% (de janvier à septembre 2025) (14% en cumulé) - Arrêt ristourne : -325 K€ de recettes	196 950,00
RH : personnel		Créations pures : - 3 créations chauffeurs transport + renforts été en lien avec l'extension de la régie - 1 valoriste itinérant à temps complet (35h annualisées) en lieu et place de recours important à des saisonniers ou des contrats courts - 1 recrutement de responsable Financier - 1 saisonnier administratif 2 mois	207 882,44
RH : PSC volet santé et cotisations employeur		Taux de cotisation employeur CNRACL (+ 4 points) : + 99 400 € PSC santé : participation employeur : +14 K€	113 400,00
Assurances		Flotte de véhicules de service : +5 K€ Assurance statutaire : +5 K€	10 000,00
	TOTAL		- 104 317,56

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

➔ Les charges en lien avec le traitement des OMr

Les dépenses prévisionnelles s'élèveraient à **2 641 000 €,** correspondant à un **tonnage prévisionnel en baisse de 3% par rapport à celui de 2025, soit un total de 20 425 tonnes**.

➔ Les charges entrant dans le coût péréqué à l'habitant

Pour 2026, les dépenses prévisionnelles sur le chapitre 011, hors charges liées avec le traitement des OMr et hors dépenses de fonctionnement du haut de quai, s'élèveraient à environ 13 millions d'euros.
La collecte sélective représenterait le plus important poste de dépenses pour se situer aux environs de 5,6 M€, Alvéol pour un budget d'environ 4 M€, la gestion du bas de quai des déchèteries pour 2,7 M€.

➔ Les charges en lien avec le haut de quai des déchèteries

Les dépenses prévisionnelles s'élèveraient à **1 885 000 euros**. En dehors des dépenses de personnel, ainsi que des dépenses classiques de fonctionnement, l'ensemble des contrôles périodiques seront à réaliser en 2026.

➔ Les ressources humaines

Pour 2026, il est proposé de recruter :

- 3 chauffeurs pour intégrer la reprise en régie des secteurs Nord et Est du territoire, ainsi que des renforts été en lien avec cette extension de périmètre d'intervention ;
- 1 troisième valoriste itinérant à temps complet (35h annualisées) permettant d'assurer plus sereinement les remplacements prévisionnels et non prévus des valoristes permanents en poste ;
- 1 recrutement de responsable Financier afin de doter le SYDED d'un agent spécialiste sur cette thématique à enjeu et après repositionnement de l'actuelle responsable Ressources Humaines et Finances uniquement sur les RH ;
- 1 saisonnier administratif pour 2 mois pour assurer le remplacement de l'agente d'accueil sur l'année.

-- > Avec ces évolutions, mutualisations et optimisations, les dépenses de personnel seraient en baisse de 208 K€ pour se situer à 3,82 M€.

Aux dépenses de personnel s'ajoutent une **hausse de l'assurance statutaire du personnel estimée à 5 000 €, la deuxième année de hausse du taux de cotisation employeur CNRACL de 4 points générant des dépenses complémentaires estimées à 99 400 €**
La participation employeur en santé est estimée à 14 000 €.

Par conséquent, le Chapitre 012 devrait se situer en 2025 à 4,06 M€.

➔ Les autres charges transversales

AMORTISSEMENTS

La charge d'amortissement en 2026 serait de l'ordre de **1 900 000 €.** Toutefois, ce montant reste à confirmer compte tenu de l'application depuis 2024 de la règle du prorata temporis, consistant à ce que les investissements s'amortissent à compter du mois suivant la mise en service.

ASSURANCES

Les charges totales d'assurances s'élèveraient à environ **130 000 €**, comprenant notamment l'assurance statutaire du personnel pour un montant estimé à 98 K€.
Pour rappel, le SYDED n'est plus assuré pour les dommages aux biens faute d'offres reçues lors de ma relance du marché dédié. Seuls le siège social et le site de la régie sont assurés sur cette garantie.

5-1-2. RECETTES

➔ Les contributions des adhérents pour services rendus délégués

Le SYDED applique depuis le 1er janvier 2020 **trois modes de financement auprès de ses collectivités adhérentes au titre du collège des groupements de communes** :

- Un appel à participation péréquée en euro / habitant / an ;
- Un tarif de traitement des ordures ménagères en euro / tonne ;
- Une contribution spécifique individualisée pour la compétence haut de quai des déchèteries.

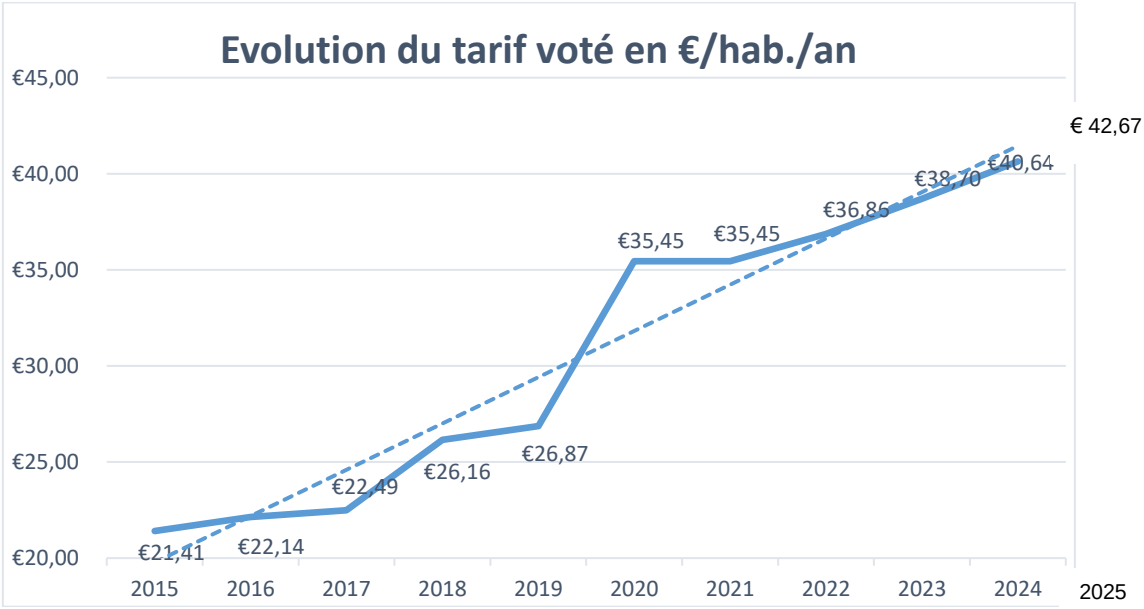
Pour rappel, à l'occasion du DOB et du BP 2018, il a été acté d'intégrer Alvēol dans le calcul de l'appel à participation péréquée, au lieu de l'intégrer en complément au coût de traitement OMr.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

S'agissant de la contribution relative au haut de quai, depuis 2025, celle-ci est scindée en deux parties, une première péréquée et une seconde individualisée.

- **<u>L'appel à participation qui est un tarif péréqué en euro / habitant / an</u> permet le financement des services déchèteries, collecte sélective, prévention, communication, structure, inertes / gravats et alvéol.**

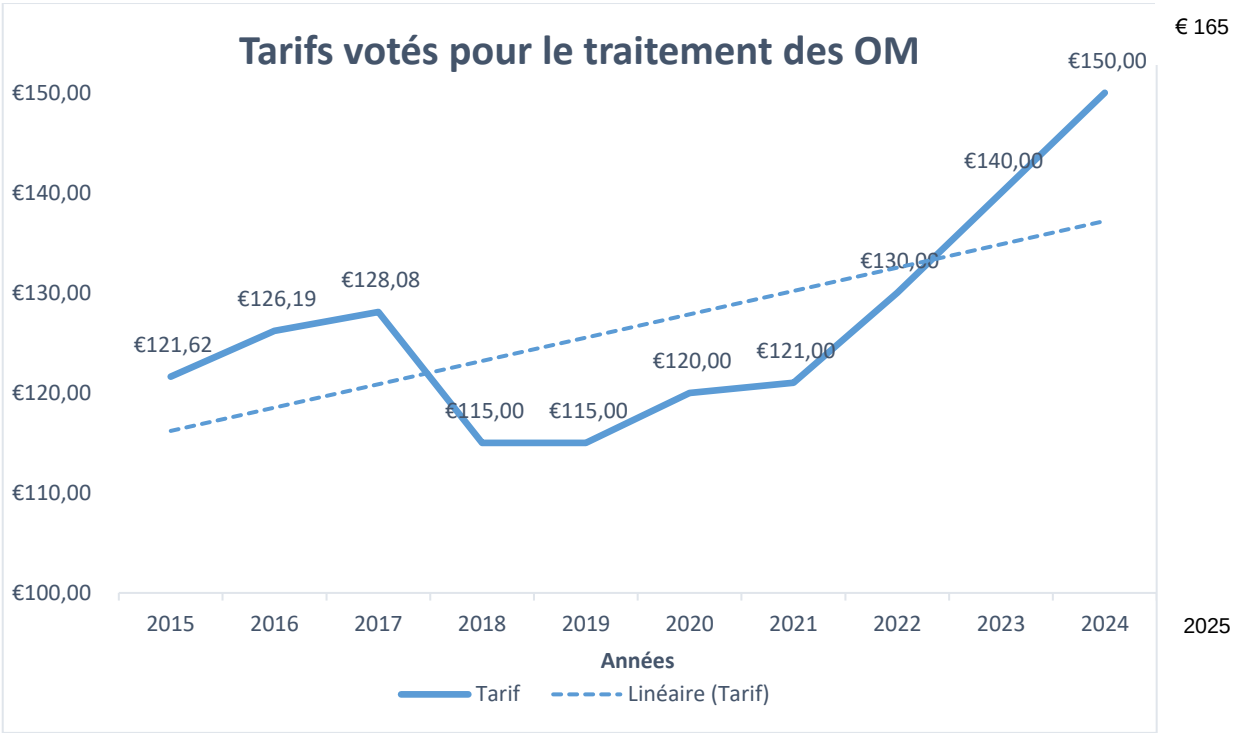
Son montant est calculé sur la base de l'ensemble des dépenses liées aux services rendus hors traitement OMr, déduction faite des recettes et rapporté à la population.



- **<u>Un tarif de traitement des ordures ménagères en euro / tonne :</u>**

Depuis 2018, ce tarif comprend 2 parts :

- **la part traitement de nos ordures ménagères**, qui correspond au coût de traitement facturé par Limoges Métropole pour chaque tonne entrante à la CEDLM ;
- **la part regroupement et transfert**, qui correspond au coût de gestion des 4 stations de transit et de transfert vers la CEDLM, qu'il s'agit d'une prestation ou de la régie transport.



REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

- **La contribution spécifique au haut de quai :**

Concernant le Fonctionnement, la contribution peut être constituée de quatre composantes, variables selon les adhérents :

- les charges de personnel pour les agents transférés, le personnel mutualisé à l'échelle du syndicat en charge de l'entretien et de la maintenance des déchèteries, le personnel effectuant les remplacements prévus et non-prévus des agents titulaires, ainsi que le personnel assurant la gestion des badges d'accès aux déchèteries ;
- les autres charges de fonctionnement courantes et règlementaires de type eau, électricité, téléphonie, petits équipements, contrôles réglementaires, EPI… ;
- l'annuité de l'emprunt pour les EPCI concernés pour les adhérents en M4 ou seulement les intérêts pour les adhérents en M14 ;
- le coût de prise en charge de la péréquation pour les zones blanches.

Pour 2026, en application des modalités définies au moment du transfert de la compétence du haut de quai, **les dépenses de fonctionnement, hors intérêts des emprunts repris par le SYDED, sont péréquées à hauteur de 40%.**

Pour les structures adhérentes ayant des habitants en zone blanche, c'est-à-dire étant situés à plus de 15 minutes d'accès d'une déchèterie, celles-ci reçoivent un avoir sur leur contribution au SYDED.

➔ La subvention annuelle du Département de la Haute-Vienne

En sus des contributions des adhérents, **le Département de la Haute-Vienne, membre à part entière du SYDED, verse annuellement une subvention en fonctionnement.**
En 2025, dans le contexte budgétaire contraint, la subvention annuelle avait été revue à la baisse de 10% pour s'élever à 283 500 €.
Pour 2026, ce même montant sera intégré en recettes.

➔ Les soutiens des éco-organismes

Le SYDED a des contrats avec 9 éco-organismes, 8 en soutien opérationnel et 2 en soutien financier, car Valobat intervient selon les deux modes.

Eco-organisme	**Déchet concerné**	**Modalité de soutien (O = opérationnel / F = financier)**
CITEO	EMBALLAGE PAPIERS	F
REFASHION	Textile	O
ECO MAISON	DEA ABJ JOUET	O
ECOLOGIC	ASL ABJth	O
ECOSYSTEM	Lampe Néon	O
CYCLEVIA	Huile de vidange	O
ECO DDS	Déchets dangereux	O
COREPILE	Piles	O
VALOBAT	PMCB	O et F

Le soutien le plus important est **CITEO dont la recette attendue pour 2026 devrait s'élever à 2,7 M€**, **soit une hausse par rapport à 2025 de 100 K€.**
Les autres soutiens financiers pour des filières en déchèterie s'élèveraient en prévisionnel à 460 K€, **soit en baisse de 200 K€ par rapport à 2025.**
Enfin, **sur les actions de communication, les soutiens d'éco-organismes devraient s'élever à 82 K€** (recette stable).

Le montant total des soutiens financiers des éco-organismes pour 2026 devrait ainsi générer une recette de 3,242 M€.

➔ Les ventes de matériaux

Pour 2026, **il est attendu une recette totale estimée à 1,055 M€** (correspondant à 850 000 € en collecte sélective et 205 000 € en déchèterie)**,** soit **en baisse de 430 K€ par rapport au BP 2025.**

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

➔ Les subventions

Pour 2026, en fonctionnement, en complément de la subvention annuelle du Département de la Haute-Vienne mentionnée supra, le SYDED devrait bénéficier de subventions à hauteur de **70 K€**, en provenance de la CNRACL en lien avec l'appel à projet pour lequel le SYDED a été retenu au niveau national et également de participations de partenaires économiques pour la troisième édition des Trophées de l'économie circulaire.
Il n'y a pas de subvention de partenaires institutionnels prévues à ce stade, soit une **baisse de 120 K€** par rapport au BP 2025.

➔ Les recettes de la DSP Alvéol

Pour 2026, conformément à l'avenant n°5 signé avec SUEZ après validation par le Comité syndical du 26 septembre dernier, **le SYDED ne percevra pas la ristourne contractuelle** en lien avec les apports de déchets d'activités économiques sur Alvéol et le cas échéant pour le tonnage d'encombrants issus de l'entente intercommunale au-delà de 22 000 tonnes. **Cela représente une recette en moins de 325 K€.**

➔ Proposition des tarifs 2026

Coût péréqué à l'habitant portant financement des services rendus hors traitement OMr ET hors haut de quai déchèteries

Au regard des orientations budgétaires présentées supra et à l'issue des réunions préparatoires, il est proposé d'**augmenter le coût à l'habitant de 2% pour le porter à 43,52 euros** (contre 42,67 euros en 2025).

Coût péréqué à l'habitant portant financement à hauteur de 40% des dépenses relatives au fonctionnement des déchèteries

En application des modalités définies au moment du transfert de la compétence du haut de quai des déchèteries rappelées supra, sur des dépenses de fonctionnement estimées pour 2026 à 1 883 937 euros, le montant péréqué à hauteur de 40% représente un montant de 753 575 euros, **soit un coût à l'habitant de 4,48 euros**.

Traitement des Ordures Ménagères résiduelles

Au regard des échanges intervenus au cours des différentes réunions préparatoires au BP, il est proposé d'**augmenter le coût de traitement des OMr de 15 euros la tonne : 5 euros pour couvrir les frais de traitement des OMr pour 2026** en lien l'augmentation du tarif de base à la Centrale énergie déchets (+4€) et de la TGAP (+1€) **et 10 euros en guise de « provision » pour la future Unité de Valorisation Energétique (UVE)** dans la perspective de constituer une avance remboursable et/ou un apport au Groupement d'Utilité Public (GIP), structure porteuse à sa création du projet en relais de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.

Ainsi, le tarif à la tonne serait porté à **180 euros HT par tonne pour les collectivités adhérentes au SYDED et pour les établissements publics** situés sur le territoire du syndicat.

Pour les entreprises privées, il est ainsi proposé d'appliquer le même niveau de hausse de 15 euros correspondante à celle appliquée pour le tarif public, soit un tarif de **209 euros HT par tonne**.

RECYPART et RECYPRO

Pour RECYPRO et RECYPART, il est également proposé d'appliquer une **hausse de 2% sur l'ensemble des tarifs**, correspondant au même pourcentage d'évolution que pour le coût péréqué :

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

	Tarif unitaire 2025 € HT	Tarif unitaire 2026 € HT	Unité	Quotas
Service Reypart				
Perte de badge	14,87 €	15,17 €	badge	
Dépassement des quotas pour le dépôt de déchets verts en déchèteries	16,67 €	17,00 €	m3	
Service Recypro				
Frais de gestion	29,16 €	29,74 €	annuel	
Renouvellement de badge	14,87 €	15,17 €	badge	
Forfait pour les accès temporaires	6,07 €	6,19 €	passage	
Articles de bricolage et jardin, jouets	- €	- €		10 m^3/mois
Articles de bricolage et jardin thermiques	- €	- €		2 unités/mois
Articles de sport et loisirs	- €	- €		1 m^3/mois
Bois	18,55 €	18,92 €	m3	10 m^3/mois
Bois : matériaux, mobilier, objets	- €	- €		10 m^3/mois
Cartons	3,27 €	3,34 €	m3	10 m^3/mois
Cartouches d'encre	- €	- €		illimité
DEEE	- €	- €		5 unités/mois
Dépôt mélange de 0,5m3	32,17 €	32,81 €	m3	illimité
Encombrants (Autres)	32,17 €	32,81 €	m3	10 m^3/mois
Inertes	22,26 €	22,71 €	m3	8 m^3/mois
Huiles alimentaires	0,62 €	0,63 €	L	50 L/mois
Huiles minérales	0,75 €	0,77 €	L	160 L/mois
Lampes	- €	- €		illimité
Menuiserie vitrées	- €	- €		10 unités/semaine
Métaux	- €	- €		10 m^3/mois
Mobilier	- €	- €		10 m^3/mois
Plâtre	- €	- €		10 m^3/mois
Polystyrène	21,24 €	21,66 €	m3	10 m^3/mois
Radiographies	- €	- €		illimité
Textiles	- €	- €		10 m^3/mois
Végétaux	16,00 €	16,32 €	m3	150 m^3/an

PREVENTION

→Tarifs publics pour les ménages

Il est proposé de renouveler la vente des composteurs sur la base d'un coût de revient de 50% et de reconduire les prix de vente définis en 2025.

S'agissant du broyage, au regard de la bonne consommation des enveloppes attribuées en 2025 suite à l'évolution de modalités favorisant plus la location et l'achat mutualisé au détriment de l'achat individuel conformément à notre stratégie économie circulaire, je vous propose de les reconduire, soit :

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

Tarifs PREVENTION	PROPOSITION 2026
✓ **Compostage** - Composteur plastique 340l - Composteur plastique 560l - Lombricomposteur - Aérateur - Bioseau seul	 **27 € TTC / unité** **37 € TTC / unité** **44 € TTC / unité** **12 € TTC / unité** **2 € TTC / unité**
✓ **Broyage** - Acquisition broyeurs - Location de broyeurs	**Aide à hauteur de 30% d'un montant limité à 100 € pour un achat individuel, majorée à 50% et plafond fixé à 600 € si achat mutualisé (mini de 3 foyers)** **Aide forfaitaire de 300 € par an pouvant être allouée plusieurs fois**

→**Tarifs pour les privés**

Il est proposé de renouveler le dispositif d'accompagnement des professionnels sur la gestion des biodéchets, uniquement pour ceux dont le tonnage est estimé au maximum à 5 tonnes par an, sur les mêmes bases que 2025.

Tarifs PREVENTION 2026		
	Prix de vente dans la limite de 150 € par professionnel	***Prix de vente au-delà de 150 € par professionnel***
Compostage professionnels :		
-Composteur plastique 340l	**27 € TTC/unité**	**54 € TTC/unité**
-Composteur plastique 560l	**37 € TTC/unité**	**74 € TTC/unité**
-Composteur plastique 800l	**50 € TTC/unité**	**100 € TTC/unité**

ALVEOL

Lors de la Conférence d'entente intercommunale du 21 octobre 2025, les élus des trois collectivités ont proposé de **faire évoluer le tarif refacturé par le SYDED à ses adhérents, à Limoges Métropole et à Évolis 23 à 103 euros HT par tonne** contre 85 euros en 2025 afin de tenir compte principalement de l'absence de ristourne versée par SYEZ au SYDED.

Traitement des déchets inertes

Il est proposé de maintenir le tarif de base de 2025 avec modulation possible selon la quantité de déchets apportés, soit **10 € HT par tonne.**

Accès aux déchèteries pour des collectivités et établissements extérieurs au SYDED

Pour 2026, il est proposé d'appliquer une **hausse de 2%** correspondant au même montant d'évolution du tarif péréqué, **soit 28,32 euros par habitant pour le bas de quai** (contre 27,76 euros en 2025) et **9,38 euros par habitant pour le haut de quai** (contre 9,20 euros en 2025).

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

Au vu de l'ensemble de ces éléments et des dépenses prévisionnelles, le Budget Primitif 2026 pourrait se situer en dépenses à hauteur de 22,2 millions d'euros et en recettes à hauteur de 22,4 millions d'euros, soit en sur-équilibre pour tenir compte de la « provision » souhaitée par rapport à la future UVE, soit l'équivalent de 204 000 euros de recettes de plus que les dépenses.

Il convient d'être prudent à ce stade avec cette estimation au regard de l'ensemble des éléments de contexte non-stabilisés à ce jour et explicités dans le présent document, de même que par rapport au résultat réel de l'exercice comptable 2025, lequel devrait être impacté par les 377 000 euros versés à un tiers dans le cadre de l'arnaque au faux RIB dont le SYDED a été victime récemment.

5-2. La section d'investissement

5-2-1. DEPENSES

Le capital de la dette à rembourser pour 2026 est de 702 636 euros.

S'agissant des investissements qui seront réalisés en 2026, un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement doit être formalisé pour la période 2026-2028.

Toutefois, des investissements devraient être réalisés notamment sur :

- **L'achat d'un bien immobilier dans la perspective d'y installer le siège social et les équipes transport et maintenance -- > coût estimé à 845 K€**
- **L'achat de bennes de transport pour les déchets, l'achat d'un nouveau compacteur à déchets pour la déchèterie de Saint-Yrieix, ainsi que des travaux d'amélioration sur les déchèteries -- > coût estimé à 740 K€**
- **La collecte sélective pour l'achat de conteneurs,** en particulier **pour poursuivre le déploiement progressif de la collecte de cartons bruns en apport volontaire, mais également renouveler des anciens conteneurs, ainsi que pour préparer le passage au multimatériaux à compter de janvier 2027 -- > coût estimé à 630 K€**
- **Les stations de transit afin :**
 - **De diversifier (OMr et recyclables) et moderniser celle de Bessines, tout en automatisant son fonctionnement,**
 - **De renforcer les équipements existants par le remplacement de pièces usées -- > coût estimé à 547 K€**
- **La réalisation d'études et le recours d'AMO et de maîtrise d'œuvre pour la création de nouvelles déchèteries -- > 250 K€**
- **La poursuite du renouvellement progressif du parc véhicules de services, l'acquisition d'un véhicule d'animation itinérant, ainsi que le renouvellement du parc informatique au siège et en déchèteries -- > coût estimé à 165 K€**
- **L'achat de composteurs collectifs pour poursuivre leur déploiement sur les communes -- > coût estimé 63 K€**
- **Les aides à l'investissement de broyeurs des particuliers -- > 30 K€**
- **L'achat d'un tracteur et de matériel divers pour la maintenance -- > 27 K€.**

Pourront s'y ajouter des reports de crédits de 2025 sur 2026 non payés.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE

5-2-2. RECETTES

➔ La contribution des adhérents spécifique au haut de quai déchèteries

Concernant l'Investissement, **seules les dernières factures en lien avec les travaux de mise aux normes non soldés au 31 décembre 2025 feraient l'objet d'un appel individualisé** auprès du groupement de communes concerné, et il peut comprendre le **remboursement du capital des emprunts repris pour certains adhérents**.

Conformément aux échanges préparatoires au DOB, **la nouvelle contribution relative aux travaux de création, agrandissement et modernisation des déchèteries votée en Comité syndical du 26 septembre 2025 ne sera pas activée en 2026, compte tenu du planning de début des travaux sur le premier projet opérationnel (DCT Chamboret) qu'en février 2027.**

➔ Des subventions

Sur la collecte sélective, **CITEO pourrait accompagner les actions de préparation au passage au multimatériaux**.

Une candidature a été déposée auprès de la **Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet déchets et économie circulaire à destination des collectivités.** Une réponse est attendue pour juin 2026 et pourrait générer d'éventuelles recettes selon les projets retenus.

L'Etat serait solliciter pour le projet de création de siège social et comprenant la régie au titre de la DETR.

➔ Le recours à l'emprunt

En 2026, en particulier avec le projet d'acquisition d'un bien immobilier pour le siège sociale et les régies, ainsi que pour les travaux à réaliser, le SYDED pourrait contracter un nouvel emprunt.

➔ Le FCTVA

Le SYDED pourrait bénéficier en 2026 d'une recette en lien avec le FCTVA à hauteur de 170 K€.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-087-258700251-20251126-2025_71-DE